DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 3 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA DEMANDE D'EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2012

1. Référence : Pièce B-0123, Gaz Métro-44, document 1, Annexe 6, pages 9-10.

Préambule :

« *3-Cession d'optimisation permanente FTLH avec échange*
[…]
4-Cession d'optimisation temporaire FTLH avec échange »

Demandes :

1.1 Veuillez expliquer en détail les différences entre une cession d'optimisation temporaire FTLH avec échange et une cession d'optimisation permanente FTLH d'échange en exposant notamment les modalités financières respectives de telles transactions (par exemple quelle partie paie à TCPL les frais de transport).

1.2 Veuillez donner des exemples concrets des modalités financières de telles cessions d'optimisation en comparant les transactions mentionnées aux lignes 339 et 346 du document mentionné au préambule.

1.3 Veuillez expliquer pourquoi les cessions d'optimisation permanentes devraient être considérées comme des transactions financières.